

Délibération N° DEL-2024-077

Le lundi 23 septembre 2024 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence de Madame le Maire et la convocation de Madame le Maire en date du 17 septembre 2024, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, Mme Sabine ADRIEN, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, Mme Olivia BOULANGER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE

Dépôts de pouvoir : M. Christophe MOUTAUD donne procuration à M. Henri LECLERE, M. Ludovic PINGAUD donne procuration à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Thierry BAILLIET donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Françoise OTT donne procuration à Mme Christine MARRACHELLI, Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Zelinda SCHALLER donne procuration à M. Chaarani MROIVILI, Mme Claire MORY donne procuration à M. Eric CORREIA, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Sabine ADRIEN est désignée secrétaire de séance.

Administration générale

5. Site Andrivet - Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt

Rapporteur : Marie-Françoise FOURNIER

La Ville de Guéret est propriétaire des parcelles cadastrées section AE numéros 33, 170, 185, 187 et 188, situées La Champ à Guéret, aux termes d'un acte authentique enregistré le 3 septembre 2003 par l'étude Cerclier-Bodeau.

Ce terrain de 34 222 m² environ relève du domaine privé de la commune et correspond à l'ancien stade Andrivet (plans ci-annexés). Il est classé au plan local d'urbanisme comme zone UT « zone urbaine réservée aux activités touristiques, de sports ou de loisirs ».

Accusé de réception en préfecture
023-212309603-20240923-lmc120240000077-DE
Date de télétransmission : 26/09/2024
Date de réception préfecture : 26/09/2024

La Ville de Guéret a été sollicitée de manière spontanée pour l'installation de courts de padel, d'un terrain de foot salle et de structures ludiques extérieures pour enfants et adolescents.

Afin de permettre aux opérateurs économiques d'investir sur le site, il est proposé de recourir à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dont l'avis est annexé à la présente délibération.

Il est proposé de constituer une commission spécifique pour procéder à l'analyse des candidatures. Cette commission sera également chargée de dialoguer avec les candidats, et au terme des échanges, de décider quel serait l'opérateur lauréat de l'AMI.

La commission sera présidée par Madame le maire ou son représentant, ainsi que les membres désignés par le Conseil municipal suivants :

- Thierry BAILLIET
- Sabine ADRIEN
- Michel VERGNIER
- Benoît LASCoux
- Thierry DELAITRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu l'avis d'appel à manifestation d'intérêt ci-annexé,

Décide :

- De valider le principe du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour la valorisation du site d'Andrivet,
- D'approuver les termes de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt, ci-annexé,
- Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, de décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret, et de désigner les membres de la Commission listés ci-dessus,
- D'habiliter Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la régularisation de la présente délibération.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,
Pour le Maire, par délégation
le Premier Adjoint
Guillaume VIENNOIS

